

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

Membres en exercice : 15	
Présents	10
Votants	11
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi 18 octobre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2024

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

43.2024

Objet : Mairie, secrétariat, réaménagement de l'accueil, validation et financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'avoir un accueil du public adapté PMR (Personne à Mobilité Réduite) et sécurisé,

Le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Réaménagement de l'accueil au public du secrétariat de mairie	+ 4 000.00 €
Subvention Conseil Départemental (25%)	- 1 000.00 €
TVA totale (20 %)	+ 800.00 €
Total TTC à financer	3 800.00 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 14.85 % à partir de 2025 si validé par le parlement sinon 16.404 %)	- 712.80 €
Coût total de l'opération	3 087.20 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de faire réaménager l'accueil du public du secrétariat de mairie afin qu'il soit conforme à l'accueil PMR (Personne à Mobilité Réduite) et sécurisé pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC,
- approuvent le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
- sollicitent l'octroi de subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signatures des contrats d'emprunt, etc...), à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 18/10/2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 18 octobre 2024.

Le Maire, Denis PINSAC.

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de réception de l'AR: 22/10/2024

019-211900709-2024043D-DE

A G E D I

